



La question de la péninsule de Bakassi dans les relations Cameroun Nigéria

Colonel Théophile MENGUE MEYONG

13^{ème} promotion du Collège Interarmées de Défense

Année 2005-2006

Mémoire de Géopolitique

Directeur : Monsieur Philippe CONRAD.

Mars 2006

Fiche documentaire

- 1) La Péninsule de Bakassi dans les relations Cameroun-Nigeria.
- 2) 2006_ mémoire_ géopolitique_ Bakassi relations nigéro-camerounaises_ MENGUE
- 3) Colonel Théophile MENGUE MEYONG (Cameroun).
- 4) Paris, 22 Mars 2006.
- 5) Division C – Groupe C3.
- 6) Mémoire de géopolitique.
- 7) Synthèse :

Depuis plusieurs décennies, les relations entre le Cameroun et le Nigeria ont connu des tensions régulières, dues au problème des frontières maritimes et terrestres. Malgré quelques périodes de détente, dépendant des humeurs des dirigeants politiques tant militaires que civils nigériens, il ya lieu de s'interroger sur la durabilité de cette paix apparente par rapport aux enjeux économiques et stratégiques que représente Bakassi pour les deux pays. C'est dans cette précarité que surviendra en décembre 1993, la crise de Bakassi sous le règne du Président Sani Abacha, et que le Cameroun saisira la Cour Internationale de Justice de la Haye (CIJ) pour un règlement de cette crise. Aujourd'hui, après l'arrêt de la CIJ en octobre 2002, reconnaissant la souveraineté camerounaise sur la péninsule de Bakassi, le Nigeria n'a pas encore évacué tous les territoires occupés. L'analyse de la situation montre que le Nigeria, compte tenu des enjeux géoéconomiques importants et des fortes pressions internes surtout des indépendantistes de la région, n'est pas prêt à s'exécuter facilement. Il va falloir que l'ONU et la communauté internationale s'impliquent davantage pour exercer la pression nécessaire sur lui.

- 8) Mots clés : Crise-Bakassi, Respect, Arrêt, CIJ, ONU.

La péninsule de Bakassi dans les relations Cameroun-Nigeria

SOMMAIRE

INTRODUCTION

Première partie : Description de la situation.

- 11) HISTORIQUE DES FRONTIERES
- 12) LES ACTEURS
- 13) EVOLUTION DE LA CRISE

Deuxième partie : Bakassi, espace aux enjeux multiples.

- 21) ENJEUX SOCIO POLITIQUES
- 22) ENJEUX GEO STRATEGIQUES ET ECONOMIQUES

Troisième partie : Quelles perspectives possibles ?

- 31) BAKASSI : SIGNE POSITIF OU SUCCES DIPLOMATIQUE ?
- 32) LE NIGERIA : UN PAS EN AVANT, UN PAS EN ARRIERE.
- 33) QUELLE REPONSE CAMEROUNAISE AU DEFI NIGERIAN?
- 34) LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE : UN DEFI A RELEVER !

CONCLUSION

TABLE DES MATIERES

0-INTRODUCTION.....	4
I- DESCRIPTION DE LA SITUATION.....	6
I1- Historique des Frontières.....	6
I2- Les Acteurs.....	8
I3- Evolution de la Crise.....	10
II-) BAKASSI, ESPACE AUX ENJEUX MULTIPLES.....	14
II-1) Enjeux Socio politiques.....	15
II-2) Enjeux Géostratégiques et économiques.....	17
III-) QUELLES PERSPECTIVES POSSIBLES ?.....	19
III-1) Bakassi : signe positif ou succès diplomatique ?.....	19
III-2) Le Nigeria : un pas en avant, un pas en arrière.....	20
III-3) Quelle réponse camerounaise au défi nigérian?.....	22
III-4) La communauté internationale : un défi à relever !.....	25
IV-) CONCLUSION.....	26
V-) BIBLIOGRAPHIE.....	28
VI-) ANNEXE.....	29

INTRODUCTION

« Le penchant colonial pour les lignes géométriques illustré par la forme en fer à cheval, a laissé en Afrique une forte concentration d'Etats dont on a tracé les frontières sans tenir aucun compte, ou presque des facteurs liés à la géographie, aux caractères ethniques, à la commodité économique ou à l'existence de moyens de communication acceptables, qui, ailleurs, ont joué un rôle, dans les délimitations frontalières. »

Juge AJIBOLA, recueil C.I.J, 1994.

« Le pétrole, c'est 10% d'économie et 90% de politique (...) aucune autre matière première n'a de liens aussi étroits avec la géopolitique. On le constate au Moyen Orient, en Russie, en Chine, en Amérique latine, en Afrique, et dans tous les pays du Monde¹ ».

L'Afrique pour l'historien, le géographe, le géopoliticien, l'observateur militaire, offre avec sa diversité et ses multiples conflits, une région d'étude très intéressante d'enjeux de puissance ou de leur « main invisible ». Aucun continent n'a connu depuis 1945 autant de conflits. Ils ont fait au moins trois millions et demi de morts de 1945 à 1990, auxquels il faut ajouter les victimes des conflits du Rwanda, du Burundi, et de l'ex- Zaïre.

Depuis de nombreuses années, les relations entre le Cameroun et le Nigeria, ont été régulièrement perturbées, en raison des problèmes liés à leurs frontières terrestres et maritimes. Les velléités nigérianes de remise en cause de celles-ci se sont régulièrement manifestées après les indépendances, particulièrement en 1981 à Bakassi et dans le nord du Cameroun, et plus concrètement en 1993 dans la zone de Bakassi, débouchant sur des affrontements militaires avec occupation de territoire. Cette situation précaire entre les deux pays, a toujours existé au gré des dirigeants nigériens, malgré le pragmatisme et la pondération des autorités politiques et militaires camerounaises. Celles ci, ayant toujours mis en avant les principes directeurs des chartes des Nations Unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine, relatifs au règlement pacifique des différends et au respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale.

Il est important de relever que les moments d'accalmie constatés entre les deux pays, ont été l'œuvre et la volonté de quelques chefs d'Etats nigériens qui ont su faire preuve de

¹ Daniel YERGIN, Président du Cambridge Energy Research Associated (CERA), Politique internationale n° 98, Hiver 2002-2003, p.331.

modération en dépit des positions contraires de certains leaders politiques et chefs militaires. La réalité dans cette affaire, est que cette région riche en ressources pétrolières et halieutiques, représente des intérêts stratégiques, politiques et économiques très importants pour les deux pays. Elle suscite donc la convoitise du Nigeria. De ce fait, en 1993, l'annexion unilatérale de la péninsule de Bakassi, s'est avéré la solution idéale pour le Nigéria afin d'obliger le Cameroun à négocier une redéfinition mutuelle des frontières acceptables par les deux parties².

Loin d'être un simple conflit, il apparaît clairement que la guerre de Bakassi, reste d'abord la conquête d'un territoire convoité, matérialisant la volonté du Nigeria de s'approprier une zone capitale au niveau de ses intérêts vitaux, dans un environnement continental marqué par une présence européenne séculaire et un intéressement nouveau des Etats-Unis. Cet aspect rend difficile la mise en application de la décision de la Cour internationale de justice(CIJ) du 10 octobre 2002, nonobstant la confirmation de la souveraineté camerounaise sur la péninsule de Bakassi.

Aussi, dans notre approche, pour permettre au lecteur de mieux se situer, nous tacherons d'abord de donner un aperçu sur l'historique de ces frontières depuis la colonisation jusqu'à ce jour, une vision sur les acteurs, d'étudier les différents enjeux politiques, stratégiques et économiques, puis de faire une analyse de l'évolution de cette crise depuis ses origines. Par ailleurs, nous esquisserons la démarche probable que le Cameroun pourrait suivre en vue du rétablissement de son bon droit, et quelle attitude l'ONU et la communauté internationale devraient adopter pour imposer au Nigeria le respect des résolutions de la CIJ, en dépit des intérêts géoéconomiques importants de ce pays. Enfin, nous concluerons par les perspectives d'avenir, qui pourraient être dégagées par rapport à l'évolution de la situation.

² Rapport groupe d'experts de BASSEY.E.ATE, 1988.

I-) DESCRIPTION DE LA SITUATION

Deux faits historiques successifs aux conséquences immenses méritent un rappel afin de mieux comprendre le dessous des cartes du différend frontalier CAMEROUN / NIGERIA : la traite des esclaves et la colonisation.

La première, amorcée dès le XV^{ème} siècle avec la déportation des premiers esclaves au Portugal atteint son apogée au XVII^{ème} siècle sous l'impulsion des pays européens qui avaient arraché au XVI^{ème} siècle ce fructueux trafic aux Arabes ; elle vida l'Afrique subsaharienne d'une partie de ses habitants en la transformant pendant longtemps en une région du monde sous-peuplée.

La seconde fit du continent la chasse gardée des Européens. Certes, la colonisation mit fin à la chute démographique avec l'abolition de l'esclavage, mais elle bouleversera les structures économiques et sociales, marquera l'accès à la modernisation et aujourd'hui imposant la démocratie comme l'une des conditions de l'aide au développement. Elle établira les frontières actuelles avec une indifférence choquante pour les réalités sociales et politiques antérieures.

II-) HISTORIQUE DES FRONTIERES

Le droit international public semble établir aujourd'hui une conception unique de la frontière : espace d'activités des sujets de droit, société fondée sur la coexistence des communautés indépendantes, où l'état détermine le champ spatial de sa souveraineté. La délimitation des frontières constitue l'une des fonctions majeures de l'Etat souverain. Cette définition juridique de la frontière, implique donc une conception contemporaine universelle et indifférenciée. Elle a fait son temps jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle. De nos jours, les héritages coloniaux sont plus ou moins assumés. Les frontières deviennent l'expression d'un « objectif à l'horizon, d'un but à atteindre »³. Dès lors, elles acquièrent un caractère dynamique lié aux mécanismes de revendication identitaire et de protection ou de convoitise des ressources naturelles pour s'approprier leur exploitation. Le phénomène des frontières des Etats se présente en conséquence comme complexe et antinomique.

Des moyens les plus usités pour matérialiser les frontières, nous pouvons retenir trois⁴ qui sont : la conquête par la guerre, l'occupation d'une terre libre « No man's land ou

³Raymond Aron, Paix et Guerre entre les nations, 1962.

⁴Lindley, M.F. 'The Acquisition and government of Backward Territory in international law', London 1926

terra nullius» et le traité. Auparavant, la société africaine était organisée en groupes ethniques puissants qui exerçaient leur autorité sur les autres ethnies environnantes. En réalité, la matérialisation des frontières en Afrique intervient avec l'arrivée des premiers colons vers la fin du 19^e siècle. C'est ainsi que la plupart des frontières sont nées des hasards des rapports de forces entre les puissances européennes, au mépris de l'histoire et des valeurs culturelles de ces peuples, au profit de leurs intérêts propres. Dans le cas de Bakassi, la détermination des frontières entre le Cameroun et le Nigeria se caractérise par deux périodes : la période coloniale germano-britannique d'une part, et celle postcoloniale camerouno-nigériane, d'autre part.

***Période coloniale germano-britannique : 1884-1914.**

Elle repose sur une série d'accords et de traités germano-britanniques (Avril-Juin 1885, 1890, 14 Avril 1893, 20 Avril 1906, 11 Mars 1913). Ces accords ont reconnu dans un premier temps, le fleuve Rio Del Rey, comme limite naturelle entre les possessions britanniques et allemandes à partir de « la rive droite du Rio Del Rey qui se jette dans la mer entre 8°42' Est et 8°46' Est⁵ ». Ils redéfinissent plus tard la frontière au niveau de la rivière Akwa Yafe et précisent que « quel que soit le cours de cette rivière, Bakassi restera propriété allemande⁶ ».

***Période postcoloniale nigériane camerounaise : 1954-1996.**

Au lendemain des indépendances, le 25 Mai 1963 à Addis-Abeba, une trentaine de pays africains, dont le Cameroun et le Nigeria, signaient la charte de l'Organisation de l'Unité Africaine(OUA). Cette charte consacrait le principe de la non ingérence dans les affaires intérieures des Etats et surtout, l'intangibilité des frontières héritées des puissances coloniales. Malheureusement, ces principes vont être remis en cause par quelques pays à travers le continent. C'est le cas de l'Ethiopie avec la proclamation de l'indépendance de l'Erythrée en Avril 1993, de la Libye et du Tchad sur la bande d'Aouzou et évidemment, du Nigeria qui remet en question les accords germano-britanniques de 1913 et les différents accords nigéro-camerounais (déclarations de Yaoundé II d'Avril 1971 et de Maroua du 1^{er} Juin 1975). Au départ, fort des principes de la charte de l'OUA évoqués plus haut, les deux pays ont pris un certain nombre de mesures pour consolider les relations fraternelles et pacifiques entre eux. Ainsi, la ligne Cooker⁷ du 4 Avril 1971, couronnait les travaux de la commission mixte créée en 1970 à Yaoundé. Cette volonté s'est poursuivie avec la signature de la déclaration de

⁵ Mémoire sur le Différend frontalier de la péninsule de Bakassi, Etat-major des Armées-MINDEF, Yaoundé.

⁶ Accords Anglo-allemands du 11/04/1913.

⁷ Cette ligne va du point N°1 de longitude 8° 30' 44''E et de latitude 40°28''N jusqu'au point N°12 de longitude 08°24'38'' E et de latitude 04°31'26''N.

Maroua en Juin 1975 entre les Présidents Gowon ET Ahidjo. Puis commence l'ère des dénonciations⁸ des différents accords internationaux signés tant par les puissances coloniales que par le Nigeria lui-même. En effet, le différend opposant les deux pays s'inscrit dans un contexte historique (fin du 19^e et début du 20^e siècle), marqué d'abord par l'action de partage de l'Afrique par les puissances européennes, ensuite par l'évolution du statut des territoires en cause (mandats de la Société des Nations, tutelles de l'ONU) et finalement par l'accession de ces pays à l'indépendance.

I2-) LES ACTEURS

Première différence :

D'un point de vue constitutionnel, une première différence est notable entre les deux Etats :

➤ Le Cameroun est un Etat unitaire qui connaît depuis son indépendance, une stabilité politique enviée, ponctuée par une alternance constitutionnelle et démocratique. La population actuelle du Cameroun sous réserve des résultats attendus du récent recensement, est plus de 8 fois inférieure à celle du Nigeria, avec 16.064.000 habitants environ pour une superficie de 475 000 km².

➤ Le Nigeria est une fédération qui regroupe des territoires fortement contrastés et des ethnies culturellement très diverses dont le drame biafrais, né des revendications des Ibos a remis en cause le fragile équilibre. Depuis 1960, le Nigeria a connu une alternance de régimes civils et militaires ponctuée par plus d'une douzaine de coups d'état ou de tentatives de putschs militaires (le dernier datant du printemps 2004), une série d'assassinats de responsables politiques (dont deux Généraux – Présidents et un Premier Ministre Fédéral). Il comprend 36 Etats et un territoire de 924.000km² pour une population de 123 millions d'habitants environ avec une capitale qui a migré de Lagos sur la côte, à Abuja au centre du pays. La densité de sa population est ainsi de 148,6 hab./km², soit plus de 4 fois celle du Cameroun sur un territoire deux fois moins étendu (33.8 hab./km)⁹.

Le français et l'anglais sont les deux langues officielles du Cameroun alors que seul l'anglais est la langue officielle du Nigeria, outre les diverses langues parlées dans chaque Etat.

⁸ Rapport du groupe de travail "Task Force" de Mr. K.D.OLULOLU, 06 Juin 1985.

⁹ L'état du monde 2005, annuaire économique et géopolitique mondial.

Deuxième différence : Economique

Bien que partageant une longue frontière terrestre de 1680 kms, le Cameroun et le Nigeria appartiennent à deux communautés économiques sous régionales distinctes, le premier étant avec 10 autres pays, membre de la Communauté Economique du Marché de l'Afrique Centrale (CEMAC) dont il constitue le maillon fort, tandis que le Nigeria est le membre fondateur de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), sur laquelle il pèse de tout son poids démographique et économique, puisque fournissant à lui seul plus de la moitié de la population et du PIB des sept Etats constitutifs¹⁰.

Il est membre de l'OPEP, et son économie dépendante du pétrole dont il était le premier producteur d'Afrique en 2002, avec 98,6 millions des 376,4 millions de tonnes de toute l'Afrique (très loin devant le Cameroun, avec 3,7 millions de tonnes) et qui représentait 20% de son PIB de 110,8 milliards de dollars et 95% des revenus de ses exportations, le tiers de celles-ci allant aux seuls Etats-Unis qui souhaitent diversifier leurs sources d'approvisionnement.

Le Nigeria possède aussi de l'étain, du columbium, du zinc, du plomb, du fer, de la bauxite, du charbon et du gaz naturel tandis que le Cameroun a à sa disposition de l'uranium, de l'or, du charbon et du gaz naturel, de la bauxite et du fer.

Le secteur agricole représente 41% du PIB du Nigeria et occupe 70% de sa population croissante dans un pays qui doit importer désormais de la nourriture, en dépit d'une importante production (riz, maïs, tapioca, millet, arachide, huile de palme, sorgho, poisson, mouton, porc), le cacao étant par contre exporté mais à un prix qui a considérablement chuté ces dernières années.

Au Cameroun, l'agriculture (café, cacao, coton, banane, etc, ...) assure l'autosuffisance alimentaire du pays. Cependant il faut signaler l'incidence de la fluctuation des cours internationaux notamment celui du cacao, qui a baissé énormément depuis 1977 (sauf en 2000). Le Cameroun et le Nigeria sont les 5^e et 6^e producteurs mondiaux.

Le Nigeria est considéré comme un pays non coopératif en matière de trafics illicites et de délinquance financière. Il paraît sur la liste noire dressée par le groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) dans la lutte contre le financement du terrorisme. C'est un lieu de transit pour l'acheminement de produits psychotropes tels que l'héroïne, la cocaïne destinées à la clientèle d'Europe, d'Amérique du Nord et de l'Asie de

¹⁰ L'état du monde 2005, annuaire économique et géopolitique mondial.

l'Est¹¹. Les « parrains » nigériens ont même infiltré les plus hauts sommets de l'Etat et parviennent à influencer la politique tant intérieure qu'extérieure du pays.

Troisième différence : Au niveau international :

Le Nigeria joue un rôle important notamment dans le maintien de la paix au Liberia, en Côte d'Ivoire et en Sierra Leone. De même, il assume le leadership au niveau du NEPAD (New Partnership of African Development). Cependant, ses piètres performances en matière des droits de l'homme lui ont souvent valu les reproches de la communauté internationale : cas de nombreux assassinats crapuleux et mystérieux, de l'application de la Charia aux femmes. Il a d'ailleurs été exclu du Commonwealth durant quelques années.

Le Cameroun a connu un rayonnement international, en 2002 il a assuré avec brio la présidence du Conseil de Sécurité de l'ONU. Il est membre de la Francophonie et du Commonwealth.

Quatrième différence : les frontières¹² maritimes :

Le Nigeria en possède quatre :

- Celles avec le Benin ne sont pas encore délimitées.
- Les frontières avec Sao Tomé et Príncipe ne le sont pas non plus, même si dans ce dernier cas, les deux Etats ont conclu, le 21 février 2001, un accord fait sans préjudice de la délimitation et concernant l'instauration d'une zone de développement conjoint d'exploration et d'exploitation de ressources, notamment pétrolières, partagées dans une proportion de 60% en faveur du Nigeria et de 40% pour Sao Tomé et Príncipe.
- Par ailleurs, il a conclu un accord de délimitation partielle avec la Guinée Equatoriale, le 23 septembre 2000, alors que l'affaire avec le Cameroun était pendante devant la C.I.J. Un accord subséquent est conclu, le 3 avril 2002, selon lequel les deux Etats conviennent de l'exploitation conjointe du pétrole, notamment le champ ZAFIRO-EKANGNA, qui se trouve de part et d'autre de la frontière.

Le Cameroun quant à lui, en a deux¹³ :

Celle avec la Guinée Equatoriale n'est pas délimitée du fait notamment de la dispute concernant la souveraineté sur une île à l'embouchure de la rivière NTEM qui sépare le RIO MUNI et le Cameroun, de même que la présence des îles sous souveraineté equato-guinéenne

¹¹ Source GAFI : organisme intergouvernemental, composé de 29 membres, créé en 1989 pour concevoir et promouvoir la lutte contre le blanchiment de capitaux.

¹² Voir carte en p31.

¹³ Voir carte en p32.

(en particulier Bioko) qui empêchent de se projeter vers le large du littoral camerounais, déjà favorisé par sa configuration concave.

I3-) L'EVOLUTION DE LA CRISE

Depuis des années, les relations entre le Cameroun et le Nigeria ont été souvent émaillées de tensions dues au problème des frontières terrestres depuis le lac Tchad jusqu'à la presqu'île de Bakassi, et maritimes dans le Golfe de Guinée. Néanmoins, entre 1961 et 1993, l'ensemble de la péninsule était administré en tant que territoire camerounais, par les autorités camerounaises, ce qui était admis par le Nigeria. Compte tenu de la durée et de la complexité de cette crise, nous en aborderons le déroulement à partir de 1993. Ainsi, notre point de départ se situe au 21 décembre 1993, où contre toute attente, la situation va dégénérer en affrontement militaire avec le déploiement sur la péninsule de Bakassi des forces nigérianes, qui occupent environ un tiers du territoire. Les autorités camerounaises, fidèles à leur attachement au principe de règlement pacifique des différends par la voie diplomatique, ont saisi la CIJ le 29 Mars 1994. Dans le souci d'un règlement complet de ce différend, le Cameroun déposera une requête additionnelle le 6 Juin 1994, demandant à la CIJ de préciser définitivement la frontière du Lac Tchad à la mer et d'examiner l'ensemble en une seule et même instance. En dépit de la saisine de la CIJ, l'Armée nigériane continue de manifester sa volonté d'occuper la totalité de la péninsule. Elle engagera en février 1996 une nouvelle offensive, pilonnant les positions camerounaises d'Idabato, Archibong, Idemabassi et Nawango II. Dès lors, elle occupe près de la moitié de ce territoire, sur la ligne allant de Weke au Nord, passant par Tabuna et Big Ekom jusqu'à Kombo a Munja¹⁴.

➤ Le 11 Juin 1998, l'arrêt sur les exceptions préliminaires soulevées par le Nigeria sur la compétence de la Cour est prononcé. Celle-ci se déclare compétente pour statuer sur le fond du différend, juge recevables les demandes du Cameroun, et rejette les sept exceptions préliminaires du Nigeria, pour ne retenir que la huitième.

➤ Le 28 Octobre 1998, le Nigeria présente une demande en interprétation de l'arrêt rendu le 11 Juin sur ses exceptions préliminaires. Six mois plus tard, en Mars 1999, la Cour rejette cette demande en interprétation et décide que le contre mémoire du Nigeria déposé dans le délai prorogé jusqu'au 31 Mai 1999 devrait comprendre des demandes reconventionnelles.

¹⁴ Voir carte administrative péninsule de Bakassi en annexe 2.

➤ Le 30 Juin 1999, l'ordonnance de la Cour déclare recevables les demandes reconventionnelles du Nigeria ; en même temps, la Guinée Equatoriale dépose une requête à fin d'intervention dans l'affaire pour protéger ses droits dans le Golfe de Guinée et informer sur les intérêts d'ordre juridique qui pourraient être mis en cause par sa décision. Elle sera autorisée le 21 octobre 1999 à intervenir dans l'instance dans les limites, de la manière et aux fins spécifiées dans sa requête.

➤ Du 18 au 21 Mars 2002 : audiences publiques de la Cour, au cours desquelles les parties présentent leurs conclusions dans la procédure orale.

➤ Le 05 septembre 2002, à l'invitation du Secrétaire Général des Nations Unies, une réunion s'est tenue à Paris entre les Présidents Olusegun OBASANJO et Paul BIYA. Elle préparait les jalons pour le respect de la décision à venir de la CIJ et créait le mécanisme de mise en œuvre avec l'appui de l'ONU.

Le 10 octobre 2002, la Cour rend son verdict définitif, sans recours et obligatoire pour les parties sur l'affaire de la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria, la Guinée Equatoriale comme intervenant. Par 13 voix contre 3, la Cour décide que « *la souveraineté sur la presqu'île de Bakassi est camerounaise* », que la frontière à Bakassi est délimitée par les articles 18 à 20 de l'accord anglo-allemand du 11 mars 1913 et qu'elle suit le thalweg de la rivière Akpakorum (Akwayafé), en séparant les îles, mangrove près d'Ikang selon la carte TSG32240 jusqu'à une ligne droite joignant Bakassi point et King Point¹⁵.

➤ Le 15 novembre 2002, une deuxième rencontre tripartite au sommet des chefs d'Etat en présence du Secrétaire Général de l'ONU à Genève, aboutit à la proposition de création d'une commission mixte bilatérale pour le suivi de l'arrêt, qui se réunira alternativement à Yaoundé et Abuja, et sera présidée par le représentant spécial du Secrétaire Général de l'ONU, Monsieur Ahmedou Ould Abdallah.

➤ Les 1-2 décembre 2002, première réunion à Yaoundé de la commission mixte, en application du communiqué conjoint du 15 novembre 2002.

➤ Les 4-5 février 2003, deuxième réunion à Abuja.

➤ Les 02-03 Avril 2003, troisième réunion à Yaoundé.

➤ Les 10-11 juin 2003, quatrième rencontre à Abuja.

➤ Les 05-06 août 2003, cinquième rencontre à Yaoundé dans laquelle le document intitulé « Demande de fonds » à la communauté des donateurs, a été approuvé pour

¹⁵www.icj-cij.org. arrêt de la Cour

la mobilisation de fonds supplémentaires. La Commission Européenne a ainsi promis d'apporter son soutien à concurrence de 400 millions d'euros.

➤ Le 28 octobre 2003, première réunion extraordinaire à Abuja, institution et installation d'un groupe de travail sur le retrait de l'administration civile et des forces militaires et de police de la zone du lac Tchad, et adoption des termes de référence du groupe.

➤ Les 29-30 octobre 2003, sixième réunion de la Commission mixte à Abuja, approbation des rapports des sous commissions de la démarcation et celle des populations.

➤ Les 02-03 décembre 2003, septième session à Yaoundé, adoption du rapport du groupe de travail sur le retrait et le transfert d'autorité dans la zone du lac Tchad, puis examen des questions liées à la frontière maritime.

➤ Les 08-16-17 décembre 2004, retrait effectif des administrations civiles, des forces armées et de police nigérianes respectivement de Tchika, Dambore, Doro Liman et Arak. Ces opérations rétablissent la souveraineté du Cameroun sur trente trois villages.

➤ Le 31 janvier 2004, nouveau sommet tripartite des chefs d'Etat à Genève, au cours de laquelle le Secrétaire Général de l'ONU a félicité les deux dirigeants pour leur leadership et leur détermination renouvelée à poursuivre le règlement pacifique du différend.

➤ Les 10-11 février 2004, huitième session de la commission mixte à Abuja, création d'un groupe de travail sur la démarcation des frontières maritimes, composé d'experts des deux pays et de l'ONU.

➤ Les 7-8 avril 2004, neuvième session de la commission mixte à Yaoundé.

➤ Les 1^{er}-2 juin 2004, dixième réunion à Abuja.

➤ Les 28-29 juin 2004, visite officielle du Président Olusegun OBASANJO au Cameroun.

➤ Le 12 juillet 2004, deuxième session extraordinaire de la commission mixte à Abuja pour l'examen des modalités pratiques de retrait et de transfert d'autorité le long de la frontière terrestre.

➤ Le 13 juillet 2004, les villages Ndabakura et Burhawango sont rétrocédés au Nigeria sur la frontière terrestre.

➤ Les 18-19 août 2004, onzième réunion de la commission mixte à Yaoundé. La commission décide de se retrouver à nouveau le 29 août dans la capitale camerounaise au niveau des chefs de délégations, pour « arrêter les modalités pratiques de retrait et transfert d'autorité à Bakassi », dont les opérations devront s'achever au plus tard le 15 septembre 2004, selon le calendrier fixé par les deux chefs d'Etat.

➤ Le 29 août 2004, échec de la réunion de Yaoundé où le point arrêté de l'ordre du jour n'a abouti à aucun résultat concret.

➤ Les 21-22 octobre 2004, douzième session à Abuja, la question du retrait de la péninsule de Bakassi est posée sans qu'un accord entre les parties ne survienne. Ils décident de s'en remettre aux deux chefs d'Etat et au Secrétaire Général de l'ONU. La prochaine réunion est fixée aux 7 et 8 décembre 2004 à Yaoundé, mais elle n'a pas eu lieu compte tenu des divergences de point de vue.

➤ Le 11 mai 2005, Les Président Paul BIYA, Olusegun OBASANJO et le Secrétaire Général de l'ONU, Kofi Annan, se retrouvent à Genève pour relancer le processus et ont invité la commission mixte à reprendre ses travaux le plus rapidement possible.

➤ Les 5, 17,18-21 juin 2005, contre toute attente, plusieurs incidents ont eu lieu dans la péninsule de Bakassi, suite à des attaques répétées des forces armées nigérianes, occasionnant la mort d'un soldat camerounais. Ceci malgré l'appel lancé par les deux chefs d'Etat lors de leur dernière rencontre à Genève.

➤ Les 13-14 octobre 2005, quatorzième session de la commission mixte à Abuja, suite à la relance annoncée ci-dessus. Un nouveau programme de retrait des troupes nigérianes à Bakassi a été élaboré et soumis aux chefs d'Etat et au Secrétaire Général de l'ONU.

Au regard de l'évolution de cette crise, il est clair que le processus de paix se heurte à de nombreuses difficultés depuis plus d'une décennie. La solution d'arbitrage par le biais des Nations Unies admise par les deux pays s'avère salutaire. La résistance nigériane tout au long et la lenteur d'aboutissement final à la libération des territoires occupés, révèlent la faiblesse de l'ONU pour faire fléchir le Nigeria. Au lieu d'apparaître comme une tribune libre, elle devrait davantage utiliser tous ses moyens pour imposer ses résolutions, en tant que garante de la paix dans le monde. Tant il est vrai que la position de l'ONU trouverait toute sa force dans l'implication effective des grandes puissances, qu'elle est fragilisée par les enjeux économiques et stratégiques qui lient ces puissances aux parties concernées. D'où l'importance de bien saisir l'impact de ces intérêts dans l'attitude nigériane et de ses partenaires, et quels sont les enjeux dans cette région conflictuelle.

II-) BAKASSI, ESPACE AUX ENJEUX MULTIPLES

Les agissements dilatoires du Nigeria, et toutes les complications créées pour freiner l'avancement des travaux de la commission mixte de l'O.N.U expriment bien la difficulté

manifeste que rencontre le Cameroun pour obtenir l'application du droit. Cette situation amène à se poser des questions quant à l'avenir de la sous région en matière de stabilité au regard des enjeux économiques et stratégiques, notamment du pétrole, et sur la force des décisions de l'O.N.U vis-à-vis des pays qui présentent des intérêts économiques et géostratégiques considérables pour les puissances occidentales. Les attermolements nigériens sur l'application de la décision de la cour internationale de justice au gré des différentes réunions de la commission mixte, alors que le principe de la restitution de Bakassi a été admis par les deux chefs d'Etat, traduisent bien l'ampleur des enjeux géoéconomiques de cette presqu'île. Notre approche consistera à identifier les causes de cette évolution lente et mitigée dans le processus de règlement de cette crise.

II-1) ENJEUX SOCIO POLITIQUES

Malgré la volonté manifestée par le Président OBASANJO sur l'application de l'arrêt de la CIJ, la position effective du Nigeria sur le sujet reste très nuancée. Depuis son arrivée au pouvoir, le Président OBASANJO n'a pas réussi à apaiser les antagonismes socio politiques. Cependant, on constate d'une part quelques évolutions positives dont les plus marquantes sont :

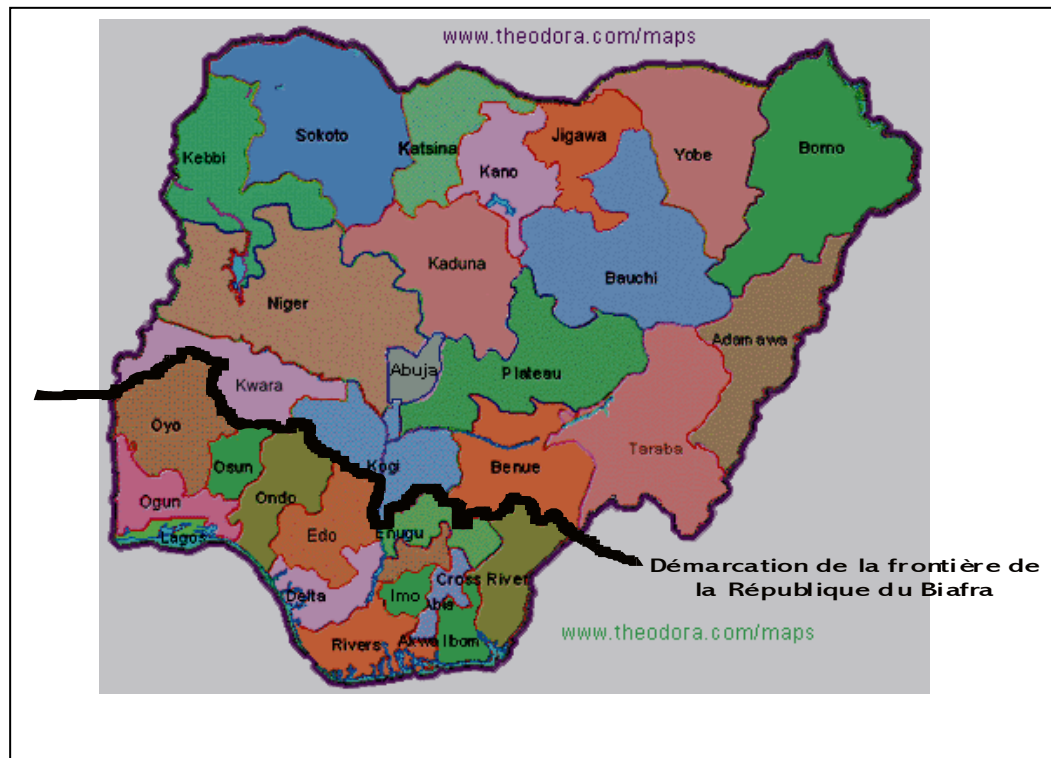
- La création d'une commission mixte bilatérale présidée par l'O.N.U en Novembre 2002 ;
- Le retrait des administrations et des forces camerounaises et nigérianes dans la zone du lac Tchad en décembre 2003 ;
- La relance du processus par les deux chefs d'Etat à Genève en Mai 2005, suite à un arrêt brutal de celui-ci à Bakassi.

D'autre part, les bonnes intentions manifestées par les deux chefs d'Etat, ont rencontré beaucoup d'opposition, du côté de la partie nigériane. C'est ainsi que depuis le 15 septembre 2004, ce territoire qui aurait dû être rétrocédé à sa mère patrie, ne l'est toujours pas. Les différentes échéances électorales présidentielles qui se sont déroulées tout au long de la décennie au Nigeria, ont contribué régulièrement à la mise en veilleuse de ce dossier afin d'assurer au Président OBASANJO le soutien politique nécessaire à sa réélection. L'activisme triomphaliste de certains leaders et parlementaires locaux et le refus des communautés concernées réclamant plutôt un referendum sous l'égide des Nations Unies, ont compromis la position d'Abuja, qui pourtant avait prévu un budget d'environ 280 milliards de FCFA pour la réhabilitation, la réinsertion et la relocalisation des populations concernées.

Les activistes biafrais, à l'instar de ceux des communautés du Delta et Bayelsa, ont intégré le problème de Bakassi dans leurs revendications pseudo-séparatistes

sous le prétexte de la défense des intérêts communautaires. Issus de différents milieux, ces activistes savent quelle est leur influence sur le Gouvernement fédéral et n'hésitent pas d'en faire un chantage. Dès lors, ils brandissent le spectre du séparatisme aux fins de leurs visées politiques, bénéficiant de l'appui de certains chefs militaires d'Abuja et de quelques politiciens déçus qui trouvent leur compte dans le prolongement du conflit. La récupération de l'affaire de Bakassi à des fins propagandistes par les activistes biafrais a débuté en 2002 au lendemain du verdict de la Cour Internationale de Justice. Le Mouvement pour l'Actualisation de l'état SOUverain du Biafra (MASSOB) a été le premier à inciter les Nigériens résidant à Bakassi à solliciter le référendum des Nations Unies, et de choisir l'autonomie par rapport au Nigeria et au Cameroun. Dans la même période, une délégation se revendiquant des Comités de Développement des Communautés des Etats fédérés producteurs de pétrole et de gaz (CDC), conduite par le sénateur de l'Etat du Delta, Fred Brume a, au cours d'une audience, demandé au Président OBASANJO de limoger le ministre de la Justice Kanu AGABI, en raison de ses déclarations favorables à la rétrocession de Bakassi au Cameroun. La délégation a ensuite demandé au Chef de l'Etat nigérian de prendre en main ce dossier et de soutenir auprès des Nations Unies la question de l'autodétermination de Bakassi. Les nombreuses prises d'otages des exploitants pétroliers dans le delta du Niger depuis le début d'année 2006, illustrent également cette situation socio politique complexe. En effet, les revendications récurrentes de ces indépendantistes, posent toujours la question centrale du partage équitable des richesses. Ils s'estiment exclus des dividendes des rentes pétrolières nationales issues de leur sous sol. Côté camerounais, les activistes séparatistes anglophones du sud-ouest, tentent de compromettre le processus de rétrocession de Bakassi à travers des mouvements sécessionnistes, comptant sur le soutien des populations de la zone pour l'indépendance du Southern Cameroon. Le Président OBASANJO, se trouve ainsi dans une situation où il doit jouer à l'équilibriste entre les engagements pris au niveau international et ceux vis-à-vis de son pays. A l'approche des prochaines élections présidentielles, il tient à conserver son électorat, quand bien même il pourrait passer la main. En attendant, la récente modification de la constitution lui donne la possibilité de briguer un troisième mandat. Après avoir été à deux reprises Président en exercice de l'Union Africaine, et initiateur de la candidature du Nigeria comme membre permanent du Conseil de sécurité, il sait qu'il devrait jouer la carte de la médiation tout en préservant ses intérêts. Tous ces paramètres constituent aujourd'hui des facteurs déterminants de la politique extérieure du Nigeria qu'il faudrait intégrer dans la réflexion sur l'affaire Bakassi. Cette analyse socio politique constitue certes, un des fondements pour une meilleure compréhension du sujet, mais il est important, voire

nécessaire de regarder quels sont les enjeux géostratégiques et économiques, afin de dégager les conséquences sur l'application de l'arrêt de la CIJ.



II-2) ENJEUX GEO STRATEGIQUES ET ECONOMIQUES

La péninsule de Bakassi située dans le fond du Golfe de Guinée, se trouve dans la province camerounaise du département du Ndian, à l'angle supérieur de la baie du Biafra. Elle s'étend sur près de 60km de long entre la rivière Akwa Yafe et la bordure occidentale du mont Cameroun sur 30km de profondeur, soit environ 1800 km². Elle couvre une superficie totale de 665km², près d'un tiers de l'espace estuarien du Rio Del Rey avec une population estimée à 8563 habitants. Sa position géographique constitue un atout stratégique tant pour le Cameroun, à cause de l'accès à la mer à partir de son chenal du littoral sud-ouest, que pour le Nigeria, s'agissant du contrôle de l'estuaire du Rio Del Rey, principale porte de sortie et d'entrée au sud-est de son territoire. Elle permet également d'avoir une visibilité sur l'île équato-guinéenne de Malabo et la maîtrise militaire du bassin du RIO. Ainsi, la restitution de Bakassi poserait des problèmes géostratégiques pour la navigation et l'accès dans la zone de Calabar, et pour la gestion des puits offshore de la région que les deux pays devraient partager. Grâce à ses ressources halieutiques abondantes et diversifiées, la pêche constitue avec le commerce, les principales activités économiques des populations de l'île. Par ailleurs, son relief en majorité des sols marécageux, sa végétation formée de mangroves et

l'hydrographie trop abondante expliquent la prolifération de nombreux villages de pêcheurs disséminés dans la région. Le commerce, en l'absence de voies de communication, s'exerce en général sous forme de contrebande. Ces facteurs évoqués ci-dessus, semblent plaider en faveur de l'occupation de ce territoire particulièrement par des ressortissants nigériens, dans cette région à vie austère, eu égard à la forte pression démographique de ce pays, le plus peuplé d'Afrique (125 millions environ !). Source d'énergie par excellence, le pétrole depuis la nuit des temps occupe une place privilégiée dans l'économie mondiale. Cette suprématie de l'or noir lui permet d'influencer considérablement la géopolitique mondiale. Cette influence du pétrole n'a malheureusement pas épargné les relations entre le Cameroun et le Nigeria. Il n'est pas absurde de constater qu'en grande partie la détérioration des relations entre ces deux pays voisins, vient de leurs convoitises respectives pour ces ressources pétrolières. Bakassi représente l'essentiel des puits offshore actuels du Cameroun et d'importantes réserves de gaz et d'huile. La quasi-totalité des puits offshore nigériens sont situés dans le Golfe de Guinée¹⁶ ainsi que la majorité d'exploitation de gaz. Ce qui justifie les velléités nigérianes de contrôler cette zone.



¹⁶ Voir carte ci-dessus : Nigeria, territoires, ethnies et pétrole.

III-) QUELLES PERSPECTIVES POSSIBLES

III-I) BAKASSI : SIGNE POSITIF OU SUCCES DIPLOMATIQUE?

Avant que la crise n'éclate réellement en 1993, l'histoire montre que la volonté de règlement pacifique de ce différend frontalier s'est manifestée à plusieurs reprises entre les deux pays dès les années soixante dix. On peut citer d'abord en 1971, l'accord de Yaoundé II et celui de Maroua en 1975. Ces accords, signés par les deux chefs d'Etat nigérian et camerounais de l'époque, démontraient que les deux parties s'étaient mises d'accord, pour l'établissement d'une ligne de compromis, définissant un tracé précis de leur frontière maritime. Malgré le conflit qui éclata en décembre 1993, cette volonté, à l'issue de l'arrêt de la CIJ d'octobre 2002, s'est poursuivie grâce à l'initiative personnelle et vigoureuse du Secrétaire Général des Nations Unies. Il a eu à présider trois sommets tripartites entre les deux Présidents à Genève, facilitant la mise sur pied d'une commission mixte bilatérale Nigeria Cameroun pour le respect et l'application de cette décision. Cet engagement de Koffi Annan a non seulement redoré son prestige et celui de l'ONU en matière de gestion de conflit, mais a été également salué par la communauté internationale pour cette opiniâtreté courageuse et clairvoyante. Dès lors, cette commission présidée par le Représentant permanent du Secrétaire Général de l'ONU, dont l'équipe d'appui est basée à Dakar, a réalisé plusieurs rencontres alternativement à Abuja et à Yaoundé. Depuis novembre 2002, des progrès considérables et rapides ont porté des fruits par la restitution au Cameroun de 33 villages des alentours de Naga'a, Tchika, Doron Liman et Darak, occupés dans la zone du Lac Tchad¹⁷. Une tranquillité apparente prévaut dans ces territoires où ont eu lieu les transferts d'autorité, et leurs populations se sont intégrées remarquablement dans leur nouvel environnement. Par ailleurs, pour faciliter le financement initial des activités de démarcation, un Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, d'environ 12 millions de dollars a été alloué. Les deux parties y ont contribué chacune à hauteur de 1,25 millions de dollars, et ont manifesté leur volonté pour une contribution additionnelle de 1,75 millions de dollars. Dans le cadre de ses travaux, quelques projets transfrontaliers ont été identifiés par la commission mixte, sur le plan économique et social, infrastructure routière, protection de la forêt et de la faune. En tout état de cause, il est important de relever que malgré les divergences de perception et d'approche, et de quelques attitudes dilatoires nigérianes, la mise en œuvre de la décision de la CIJ continue. L'esprit de coopération et d'entente manifesté par les Présidents

¹⁷ Actes de la commission mixte Nigeria-Cameroun.

Paul BIYA et Olusegun OBASANJO, qui n'ont jamais reculé publiquement sur leurs engagements donnés pour l'application de l'arrêt, a jusqu'ici animé les représentants des deux parties qui sont restés sereins et courtois pendant leurs travaux. C'est ainsi qu'après une période d'hibernation de plusieurs mois, et à l'issue de la relance du Secrétaire Général de l'ONU, grâce au mini sommet du 10 Mai 2005 à Genève, entre les deux chefs d'Etat, le processus de démarcation a repris le 8 novembre 2005 en vue d'achever la délimitation de 260 kms de frontière dans le sud du Lac Tchad¹⁸. En réalité, le tracé de la frontière terrestre depuis le Tchad subit des avancées considérables, dues d'une part, au mécanisme mis en place par l'ONU avec son équipe d'experts, et d'autre part, au travail accompli dans la convivialité par les membres des deux délégations dans cette commission mixte des Nations Unies. Cette démarche de cogestion pour la mise en œuvre de l'arrêt s'imposait, compte tenu des méfiances et des suspicions réciproques, des deux parties, surtout du Cameroun vis-à-vis du Nigeria. Elle a permis de baliser la voie à suivre pour le rétablissement de la paix et de renforcer les capacités diplomatiques de chaque partie à atteindre ses objectifs tout en préservant ses intérêts.

III-2) LE NIGERIA : UN PAS EN AVANT, UN PAS EN ARRIERE

Aujourd'hui, face à cette situation, l'avenir peut reposer sur les conséquences des changements politiques internes au Nigeria et sur la force des engagements pris au niveau international par les autorités en place. Il est récurrent de constater que les régimes qui se sont succédés au Nigeria ne respectent pas ces engagements. L'histoire de ce pays nous prouve la fragilité des décisions politiques prises par le Gouvernement fédéral, dont régulièrement la compétence est remise en cause par des revendications au niveau des Etats. Elle révèle aussi la perte progressive de contrôle du Gouvernement Fédéral d'Abuja sur les communautés locales et la récurrence des contestations du système de partage du pouvoir politique et de redistribution des revenus nationaux par certaines entités nationalistes. Ces revendications de tous ordres, sociales, politiques, et économiques, soulèvent pour la plupart des besoins d'équité dans la gestion des ressources (souvent pétrolières), plus de justice sociale (nombreuses arrestations ou jugements contestés) et un meilleur équilibre dans l'exercice de la démocratie. Dans le cas spécifique de Bakassi, malgré la volonté affichée par le Président OBASANJO pour le respect de la décision de la CIJ, force est de constater que sa position fluctue en fonction des protestations de la classe politique nigériane civile ou militaire, d'une

¹⁸ <http://www.un.org/apps/newsFr/printnewsF.UNOWA>

part, et des enjeux géoéconomiques ou politiques, d'autre part. C'est le cas en ce moment, avec la montée intensive des revendications dans le delta du Niger pour la libération de l'ex-gouverneur arrêté pour corruption et pour le partage équitable des revenus du pétrole. Il faut noter que le sud et le sud-est du Nigeria représentent environ un tiers de sa superficie, et constituent sa zone pétrolifère essentielle, car la totalité de la production en vient. Conscients de cette position, les sécessionnistes de la région n'hésitent pas à faire chanter le régime d'Abuja quant à la rétrocession de Bakassi au Cameroun. Depuis des générations, le pouvoir a souvent été exercé par les ressortissants du Nord. Ce qui augmente les rivalités ethniques nord/sud sur la gestion de ce pouvoir par les minorités du sud qui alimentent des velléités de création d'une «République du Biafra». Cependant, la concrétisation du processus de paix passe par un équilibre intelligent entre la prise en compte des réalités du pays (cohésion nationale pour un consensus sur le sujet malgré l'impact et les revendications des groupes de pression et des communautés locales intéressées) et la pertinence juridique pour l'application de la décision de la Cour Internationale de Justice. Il reste à espérer que le poids des alliances politiques permettra de doter le Nigeria d'un leader politique idéal après le Président OBASANJO, qui a su se démarquer des ambitions d'une partie de la hiérarchie militaire nigériane partisane du statu quo. Les juntes successives, nourrissant un complexe de supériorité vis à vis du Cameroun ont toujours renforcé leurs capacités militaires et encouragé l'invasion de Bakassi. Néanmoins, avec les difficultés économiques et les agitations internes du moment, les dirigeants nigériens actuels n'ont pas intérêt à faire perdurer cette crise, encore moins les moyens de subsister à une mise en accusation de la communauté internationale face à un blocage inavoué. Ce qui pourrait compromettre sérieusement les chances du Nigeria au niveau de ses ambitions internationales. Cependant, l'approche des élections présidentielles de 2007, où le Président OBASANJO pourrait ne pas se présenter, risque d'avoir des effets sur le processus de paix engagé. Il faut reconnaître tout de même que la personnalité propre du Président nigérian a permis d'évoluer progressivement et lentement, malgré les complications politiques internes de son pays et les contestations des indépendantistes Biafrais. L'élection d'un nouvel homme fort d'une logique différente risque de compromettre le progrès réalisé jusqu'ici. L'avenir nous éclairera mieux !

Dans ce balbutiement nigérian, l'excellence des relations entre le Nigeria et les Etats-Unis n'est pas innocente. Le Nigeria est le huitième exportateur mondial de brut et le cinquième fournisseur des États-Unis, avec 1,1 Mb/j en 2004. Les relations entre les présidents G.W. BUSH et OBASANJO sont excellentes. Ce dernier est souvent invité aux Etats-Unis comme en décembre 2004, dans le ranch privé de Bush ou en mai 2005, à la

Maison Blanche. La coopération entre les deux pays s'est concrétisée au-delà des accords d'assistance et de formation militaire, par la vente en 2003 et 2004 par l'administration BUSH à la marine nigériane, de huit anciennes frégates des US COAST GUARDS, afin de renforcer la sécurité et de lutter contre la contrebande de brut dans le delta du Niger, la principale zone pétrolière du pays. Neuf employés expatriés du secteur pétrolier dont 3 Américains y ont été enlevés en février 2006 par le Mouvement d'Emancipation du Delta du Niger : MEND.

III-3) QUELLE REPOSE CAMEROUNAISE AU DEFI NIGERIAN ?

Dès le début de ce conflit, les voies utilisées par le Cameroun dans la recherche de solutions de paix, se sont appuyées sur l'application du droit international auquel le gouvernement nigérian avait souscrit en toute connaissance de cause. Le Président Paul BIYA a eu la sagesse de recourir à la force du droit plutôt qu'au droit de la force, en saisissant la CIJ, organe juridique de l'ONU. L'article 2, par. 3 de la Charte des Nations Unies prévoit que les Etats membres de l'organisation « règlent leurs différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger ». En effet, la charte des Nations Unies énumère les divers moyens de règlements entre les Etats membres, parmi lesquels la recherche de solution par voie de négociation, de médiation, de conciliation, d'arbitrage, de règlement judiciaire, de recours aux organismes ou accords régionaux, ou par d'autres moyens pacifiques de leur choix (*Art 33, par.1*). Dans le cas de l'Afrique en particulier, la charte de l'OUA prévoit le règlement pacifique des conflits par une commission de médiation, de conciliation et d'arbitrage dont les pouvoirs sont précités dans le protocole du Caire de 1964. Face aux méthodes dilatoires du Nigeria, certains partenaires du Cameroun, poursuivant la logique juridique, l'exhortent à faire appel au Conseil de sécurité des Nations Unies. Mais aujourd'hui, cette phase est révolue. Les arguments de droit international ne suffisent plus pour faire avancer le processus de paix. Ils ont permis à un moment précis d'amener l'adhésion des deux parties et de la communauté internationale. En dehors du maintien de la paix dans la sous région, la pondération et la persévérance des autorités camerounaises depuis le début de cette crise, a permis au régime du Président OBASANJO de retarder la procédure au moment où son échiquier politique entrevoyait des précarités. Ceci a conforté la France et les autres puissances qui ont d'importants intérêts de part et d'autre, les évitant de se retrouver ouvertement au front face à un pays à fort potentiel démographique et économique. Cette posture du Cameroun ne saurait être une stratégie par défaut devant cette violation d'une décision de justice qui constitue manifestement un *casus belli*. Elle devrait supposer en dépit

de l'inégalité des forces et de la différence des moyens, que le Cameroun peut à tout moment riposter. Le refus de l'affrontement loin d'être une faiblesse, est une vertu morale d'élévation, une recherche de solution pacifique par la voie de la négociation diplomatique. Dans ces conditions, le Cameroun doit s'investir par une action diplomatique énergique lui permettant de bénéficier du soutien de la communauté internationale par pression sur le Nigeria, malgré les enjeux différents de part et d'autre. L'opportunité d'une médiation concertée avec les grandes puissances (France, Grande Bretagne, Chine, Japon, Etats-Unis), s'avère nécessaire. Les pressions internationales ont été assez souvent déterminantes, lorsque les puissances se mettent d'accord pour l'application d'une décision internationale. Cette démarche pourrait rendre effectif le retrait complet du Nigeria de tous les territoires occupés, par exemple, comme ce fut le cas de la bande d'Aouzou entre le Tchad et la Libye, et celui entre Israël et la Palestine. Au pire des cas, le Cameroun devra amener la communauté internationale à agir par des moyens coercitifs, qui pourraient aboutir à une action militaire interalliés ou de l'ONU. Une action particulière devrait être engagée en direction des Etats-Unis et de ses lobbies pétroliers, quand on intègre sa petro-diplomatie et ses intérêts manifestés pour le pétrole africain du Golfe de Guinée. Du côté du pouvoir politique américain, on assiste à des manifestations d'intérêt pour le pétrole africain dans le Golfe de Guinée notamment :

- le Président du sous-comité Afrique du Congrès américain Ed. Royce avait souligné que l'importance des importations de pétrole du Golfe de Guinée oblige à « *développer une stratégie pour protéger cette production du terrorisme* » et à *définir le rôle militaire des Etats-Unis et leurs relations avec les pays de la région* ».

-Walter Kansteiner, à l'époque Sous-secrétaire d'Etat aux affaires africaines, déclarait « *le pétrole africain est devenu une question d'intérêt national stratégique pour nous et son importance ira croissant* ». Le brut, de l'avis des experts, y est d'excellente qualité, et son bas taux de soufre, parfaitement compatible avec les raffineries américaines de la côte Est. Il représente une ressource grandissante pour ces dernières. Cette qualité et la taille des gisements offshore situés entre 1000 et 2000 mètres de profondeur, mais aussi au-delà, assurent la rentabilité de la production même en cas de prix bas. La plupart des gisements sont offshore, ce qui les met à l'abri des troubles politiques et sociaux récurrents en Afrique. Géostratégiquement, le Golfe de Guinée est géographiquement très bien placé pour approvisionner l'Europe et le marché américain, l'acheminement des produits ou de la marchandise se faisant par voie maritime avec plus de sûreté, de rapidité et à moindre coût, qu'en provenance du Golfe Arabo-persique. Les compagnies pétrolières américaines y ont beaucoup investi pour augmenter les rendements dans la région au cours des prochaines

années. Ainsi, Chevron Texaco déclare avoir investi en Afrique 5 milliards de dollars de 1998 à 2003 et l'on prévoit 20 milliards de dollars pour les cinq années suivantes.

La Shell déclare qu'elle doublera sa production pétrolière et gazière en Afrique sur la même période. En 2001, sur 8 milliards de barils de réserves découverts dans le monde, 7 l'ont été en Afrique de l'Ouest (le Figaro, 16 juillet 2003). La mise en place d'une stratégie de séduction vis à vis de certains lobbies pétroliers américains tels que Haliburton, Exxon-Mobil, Texaco, Shell pourrait susciter un intérêt pour appuyer le Cameroun dans le rétablissement de son bon droit, quand bien même le Nigeria représente un enjeu pétrolier plus important. L'Afrique est réapparue dans les agendas des puissants : Etats-Unis, Allemagne, Japon (Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique-TICAD), Brésil avec la visite du Président Luiz Inacio Lula da Silva ou Chine avec celle du Président Hu JINTAO¹⁹. Cette diversification des réseaux d'appui en direction de la Chine et du Japon, et des pays émergents tels que l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud, soit par la signature d'accords économiques bilatéraux, soit par des investissements locaux engendrerait un soutien non négligeable. Désormais, la Chine est très intéressée par le Golfe de Guinée du fait de ses matières premières. Dans cette géopolitique du pétrole, c'est l'occasion d'intensifier les rapports avec ces pays, membres du Conseil de sécurité.

Il ya lieu aussi de se féliciter du renforcement de la coopération entre les Etats-Unis et le Cameroun. Du 15 au 17 février 2006, Madame JENDAYI E. FRAZER, Sous-secrétaire d'Etat adjoint aux affaires africaines a effectué une visite de travail au Cameroun dans le cadre de l'inauguration de la nouvelle chancellerie américaine à Yaoundé, séjour qui constitue une étape significative dans les relations américano-camerounaises. Cette cérémonie d'inauguration a eu lieu en présence du Président Paul BIYA qui, au cours de son entretien avec la Sous-secrétaire d'Etat a demandé à la communauté internationale de peser de tout son poids « *pour que le droit ait le dernier mot* » s'agissant de Bakassi. « Les Etats-Unis ont toujours dit haut et fort que l'arrêt de la Cour internationale de justice sur l'affaire de Bakassi doit être appliqué » a rétorqué la Secrétaire d'Etat interrogée sur la position américaine, tout en ajoutant que : « notre approche est celle du partenariat et non du paternalisme (...) les Etats-Unis reconnaissent la souveraineté du Cameroun et le considèrent comme un partenaire ». Avant de conclure : « nous travaillerons avec vous (M. le Président) au sein des instances internationales pour régler le conflit frontalier entre le Cameroun et le Nigeria conformément au droit international ».

¹⁹ L'année 2005 Stratégique, P399, Armand Colin, Paris.

III-4) LA COMMUNAUTE INTERNATIONALE : UN DEFI A RELEVER

Dans ce monde où les intérêts peuvent modifier les relations internationales, il y a lieu de s'inquiéter sur le poids du pétrole dans le cas de ce conflit. Quand bien même le Nigeria ne pèse pas tout à fait sur l'ensemble de la production mondiale, il représente au niveau africain un partenaire privilégié pour les Européens et les Américains. En effet plus de 40% de la production nigériane de pétrole va aux USA ! Les intérêts économiques français au Nigeria sont considérables comparés au Cameroun. La France figure depuis quelques années au quatrième rang des importateurs de pétrole brut nigérian. Ce grand pays bénéficie d'une considération particulière vis-à-vis de ceux qui devraient donner le ton sur cette affaire. Est-ce par simple hasard si le Nigeria est le premier bénéficiaire des engagements financiers de la Banque mondiale sur le Continent, avec une enveloppe sur les projets en cours en 2005, de 1,5 milliards de dollars, auxquels s'ajoutent 350 millions de dollars de la société Financière internationale (SFI), la branche spécialisée dans l'aide au secteur privé ? Seul le pétrole nigérian naturellement peut expliquer un tel traitement. Le 29 juin 2005, le Club de Paris, qui réunit les principaux Etats créanciers avait arrêté le principe d'une annulation de la dette nigériane de 17 milliards de dollars, qui a été confirmée en marge de la réunion du FMI et de la banque mondiale à Washington en septembre 2005.

Si l'on compare cette mesure aux 40 milliards de dollars d'annulation accordés le 11 juin 2005 à Londres par les ministres des finances du G8, à grand renfort de communiqués, à 18 pays pauvres très endettés dont 14 pays africains, c'est dire un véritable cadeau fait au Nigeria eu égard à son pétrole. La Grande-Bretagne, l'ancienne puissance coloniale, en est toujours le principal pays créancier.

Tant il n'y a pas de doute sur la détermination du Secrétaire Général de l'ONU pour l'application du droit international à Bakassi, qu'il faut reconnaître les difficultés qu'il rencontre pour obtenir la soumission du Nigeria qui traîne à évacuer les territoires occupés. Il est regrettable que malgré l'arbitrage de la CIJ, ce pays n'obtempère pas. Dans ces conditions, l'attitude de la communauté internationale devrait pouvoir permettre une évolution plus nette du processus de paix. Elle reposerait autant sur les organismes tels que l'ONU, l'UA, l'UE que sur les organismes de Bretton Woods (FMI, Banque mondiale) et les Organisations non gouvernementales (ONG). L'émergence des ONG sur la scène internationale et la prise de conscience de leur pouvoir tant par les Etats que par les multinationales contribuent à changer la donne. Ces dernières, grâce à leur pouvoir financier contribueraient comme catalyseur pour faire évoluer le comportement du Nigeria par rapport à cette situation même si les intérêts et

les enjeux pèsent plus du côté nigérian. A titre d'exemple, la seule ONG Human Rights Watch en pointe sur le dossier d'Hissène Habré, dispose d'un budget de 25 millions de dollars !²⁰ Les pays influents, à savoir les Etats-Unis, la France, la Grande Bretagne, la Chine et le Japon, membres du Conseil de sécurité, devraient exercer suffisamment de pression pour amener le Nigeria à respecter les décisions de la CIJ, juridiction de l'ONU, quand on sait qu'il est intéressé pour siéger au Conseil de Sécurité à titre permanent dans la perspective d'une augmentation du nombre de places accordées à l'Afrique. Les manœuvres dilatoires nigérianes, visant à amener le Cameroun à l'usure, trouvent un appui dans le laxisme de ces grandes puissances qui n'arrivent pas à prendre des mesures efficaces qui amèneraient le Nigeria à entériner la décision de la CIJ. La persistance de la crise dans cette région représente une menace de stabilité pour l'ensemble des pays du Golfe de Guinée. La crise ivoirienne, le conflit tchado soudanais au Darfour, rendent la situation complexe et explosive dans cette région qui revêt pourtant une grande importance géostratégique et économique pour l'Occident. C'est pourquoi, une action coercitive de l'ONU et de la communauté internationale s'impose pour faire respecter le droit et la justice. L'Afrique dispose à ce jour du plus grand nombre de casques bleus dans le monde et abrite plus de 60% des conflits de la planète. Les dépenses de l'ONU y sont considérables. Il en va de l'intérêt de tous de maintenir la paix dans cette région sensible.

IV-) CONCLUSION

L'analyse de ce conflit nous permet de déduire un certain nombre de constats. La zone de Bakassi représente d'énormes intérêts économiques et géostratégiques réels pour les deux pays. Ces intérêts principaux sont caractérisés par la maîtrise des ressources pétrolières et le contrôle géographique du Golfe de Guinée. Le Nigéria qui dispose déjà d'importants gisements pétroliers, est confronté à de nombreuses et régulières revendications des groupes sociopolitiques du sud et du sud-est, qui exigent le partage équitable de ces revenus, d'une part ; et d'autre part, ils posent également la question du partage du pouvoir entre le Nord et le Sud, souvent détenu par les nordistes, d'où leur menace de sécessionnisme du grand sud au profit d'une « République du Biafra ». Ainsi, la classe politique nigériane civile ou militaire manœuvre avec ces données qui semblent justifier les tergiversations des hauts dirigeants en

²⁰ Jeune Afrique n° 2351 du 29/01/06.

matière de politique étrangère, notamment dans l'application de la décision de la CIJ. L'émergence récurrente des conflits sociaux à caractère ethnique et/ou religieux, et les menaces d'insécurité qui en découlent, contribuent considérablement à affaiblir l'autorité du Gouvernement fédéral dont la marge de manœuvre se réduit progressivement. Sans forcément constituer une menace de caractère militaire, ils contribuent implicitement à sa dévaluation, et par conséquent à sa faiblesse. Malgré sa puissance démographique et économique, le manque de cohésion nationale et le fossé qui se creuse chaque jour entre les attentes du peuple et les actions des dirigeants, ne plaident pas en faveur de la paix et de la stabilité dans ce pays, par conséquent dans la région. Au demeurant, la situation de Bakassi menace de façon indéniable la paix dans le Golfe de Guinée et interpelle la communauté internationale pour qu'elle use de toute son influence afin que le Nigeria respecte ses engagements sur l'application de l'arrêt de la Cour Internationale de Justice. Ceci passe notamment par l'évacuation sans condition de la péninsule de BAKASSI par les forces armées nigérianes. L'attitude nigériane devrait inspirer le Cameroun et toute la communauté internationale à plus de vigilance et de prudence. La certitude qui se dégage est que le Nigeria, malgré l'arrêt de la Cour, n'est pas prêt à se retirer des territoires occupés aussi facilement que le préconise le jugement de la CIJ. Dans ces conditions, une action diplomatique vigoureuse et dynamique du Cameroun est nécessaire pour susciter la réaction de la communauté internationale et de l'ONU, qui devront s'impliquer davantage. En attendant le devoir de coopération et la protection des populations s'imposent aux deux Etats.

« L'espèce de tutelle anachronique que représentent les accords territoriaux des puissances coloniales, sous laquelle les pays d'Afrique vivent encore aujourd'hui, faute d'accords entre eux, est compensée et relativisée par un appel à une plus grande coopération au profit de leurs peuples. S'ils estiment ce devoir trop exigeant, ils demeurent libres de convenir d'autres frontières, qu'ils vident de son objet²¹ ».

²¹ Pierre d'ARGENT, Des frontières et des peuples : l'affaire de la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria, 2002, AFDI, vol 48, p320.

BIBLIOGRAPHIE

1 OUVRAGES :

L'Arrêt de la Cour Internationale de Justice de la Haye, Rôle général n°94, Octobre 2002.

Robert AKAMBA, Les Frontières Internationales du Cameroun de 1885 à nos jours, 3^e édition, Yaoundé 1991.

Le Conflit de Bakassi, Université de Yaoundé, Juin 2005.

Mémoire sur le Différend frontalier de la péninsule de Bakassi, Etat-major des Armées, MINDEF, Yaoundé.

Michel FOUCHER, Fronts et frontières, un tour géopolitique du monde, Fayard 1988.

Léopold Maxime EKO EKO, La rétrocession de Bakassi, otage des pseudos sécessionnistes Biafra, Université de Marne la Vallée, Paris, Avril 2005.

Yves LACOSTE, Géopolitique des tragédies africaines, Herodote n°111.

Pierre D'ARGENT, Des frontières et des peuples : l'affaire de la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigeria, 2002.

Christian D'ALAYER, L'arme du pétrole, Géopolitique africaine, IMA International, 2003.

2 ARTICLES :

Philippe CONRAD, Comment furent tracées les frontières africaines, Actualité de l'histoire, " Spectacle du Monde " p51.

Actes de la Commission des Nations Unies pour la mise en œuvre de l'Arrêt de la CIJ, décembre 2003.

3 SITES CONSULTÉS :

[Http://www.cia.doc.gov.gov/oiaf/archive/aco02/0383\(2002\)](http://www.cia.doc.gov.gov/oiaf/archive/aco02/0383(2002))

<http://www.whitehouse.gov/energy>

www.icj-cij.org

www.africultures.com

www.africa-union.org

ANNEXE I












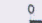
Tableau 1 : Réserves, production et exportations des principaux pays producteurs de pétrole

	Réserves (milliards de barils)		Production (milliers de b/j)		Exportations (milliers de b/j)	
	01/01/2001	01/01/2002	2000	2001	2000	2001
Arabie Saoudite	261,70	261,75	8 310	8 700	6 253	5 440
Iran	89,70	89,70	3 682	3 800	2 492	1 930
Irak	112,50	112,50	2 567	2 400	1 996	1 460
Koweït	96,50	96,50	2 080	1 800	1 245	1 235
EAU	97,80	97,80	2 231	2 200	1 815	1 500
Qatar	13,16	15,21	688	670	618	504
Oman	5,51	5,51	933	960	893	905
Yémen	4,00	4,00	440	450	367	275
MOYEN-ORIENT	680,86	682,96	20 931	20 980	15 679	13 249
Algérie	9,20	9,20	808	860	461	550
Libye	29,50	29,50	1 410	1 380	1 005	988
Nigeria	22,50	24,00	2 030	2 100	1 986	1 808
Angola	5,41	5,41	750	740	710	700
AFRIQUE (1)	66,61	68,11	4 998	5 080	4 163	4 046
Kazakhstan	5,42	5,42	675	787	540	603
Azerbaïdjan	1,18	1,18	275	300	155	178
Turkménistan	0,55	0,55	140	147	83	85
CASPIENNE	7,14	7,14	1 090	1 234	778	866
Indonésie	4,98	5,00	1 267	1 300	623	428
Mexique	28,26	26,94	3 012	3 560	1 814	1 600
Venezuela	76,86	77,69	3 028	2 900	1 923	2 354
Norvège	9,45	9,45	3 300	3 410	3 100	3 050
Russie	48,57	48,57	6 325	7 020	4 370	4 740

Source : Oil and Gas Journal, Agence internationale de l'énergie.

(1) Quatre principaux producteurs.

PENINSULE DE BAKASSI
CARTE ADMINISTRATIVE
(INVASION NIGERIANE)

- LEGENDE**
-  Limite Internationale
 -  Chef-lieu d'arrondissement
 -  Arrondissement d'Isangele
 -  Arrondissement de Kombo Abedimo
 -  Arrondissement d'Idabato
 -  Localité
 -  Positions des forces nigérianes en 1993-94 et jusqu'au 02 Février 1996
 -  Positions des forces nigérianes après les combats du 03 Février 1996
 -  Plage de sable
 -  Petites criques
 -  Forêt de mangrove
 -  Forêt équatoriale



Réalisée par: A.ZOGNING; P.MOBY ETIA; J.P. MELOUPOU; G.



